



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2013

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Angèle Roy	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Noël Lefebvre	Siège #6

Madame Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire-Trésorière

ABSENCES

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h00

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1520-2013

Suivant la proposition de: Angèle Roy
Dûment appuyée par: Gilles Arbour
Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

No: 1521-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 10 juin et la session spéciale du 12 juin 2013.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la session régulière du 10 juin et la session spéciale du 12 juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2013

4. PÉRIODE DE QUESTION, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92

M. Guy Garceau (promoteur) dépose des documents à l'intérieur de chemises à tous les membres du Conseil municipal et la Directrice générale.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de juin 2013.

6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU

M. Gaétan Morin et le Conseil municipal font mention du succès de l'édition 2013 de la Fête Nationale et remercient tous les organisateurs et bénévoles.

7. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois de juin 2013 (20 permis) pour un cumulatif de 96 permis pour l'année 2013.

7.2. Matricule 9307 17 9186 – Dérogation mineure

No: 1522-2013

ATTENDU QUE le propriétaire de la matricule 9307 17 9186 a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser et rendre conforme un agrandissement ayant été construit de manière à aggraver le caractère dérogatoire d'un bâtiment principal existant avant l'adoption du premier règlement R.C.I. en diminuant la marge de recul avant de 2.1 pieds (0.64008 mètres).

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement est non conforme à l'article 5.3.7. du règlement de zonage 144-94.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre
Il est résolu :

Le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare, octroi la dérogation mineure pour l'empiètement dans la marge de recul avant de 0.64008 mètres selon l'article 5.3.7. du règlement N° 144-94.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2013

7.3. Matricule 9510 23 9970 – Dérogation mineure

No: 1523-2013

ATTENDU QUE le propriétaire de la matricule 9510 23 9970 désire subdiviser une partie du lot 544.

ATTENDU QUE suite à la création du nouveau lot, le bâtiment situé au 940 route 343 deviendrait dérogatoire aux articles 7.11.5 et 6.5.2 du règlement de zonage 144-94 et à l'article 3.4.3 du règlement de régie interne 150-94.

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure pour régulariser et rendre conforme la résidence au 940 route 343 suite au morcellement.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :

Le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare, octroi la dérogation mineure afin de régulariser et de rendre conforme les éléments suivants sur le nouveau lot, tels qu'ils sont énumérés sur le certificat de localisation de Jérôme Harnois, arpenteur-géomètre, minute 3777 :

- Les perrons et les escaliers empiétant ou chevauchant les limites établies
- Le toit de la résidence voisine empiétant dans le présent emplacement
- Les marges latérales de moins de 5 mètres
- La propriété n'ayant pas façade sur un chemin public

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRÉSORERIE

8.1. Culture – Approbation des dépenses

No: 1524-2013

CONSIDÉRANT QUE le comité de la Culture a entamé certaines activités pour l'année 2013.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Angèle Roy
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2013

D'APPROUVER les dépenses suivantes :

Festival des Artisans :

Décorations	02-702-91-649-00	\$2,000.00 txes incl
Fourn. de bureau	02-702-91-690-07	\$600.00 txes incl
Trophés	02-702-91-690-03	\$550.00 txes incl

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE MATAWINIE OUEST

NO: 1525-2013

CONSIDÉRANT QUE le Centre de pédiatrie sociale Matawinie ouest tient une soirée levée de fonds vendredi le 23 août au Collège Champagneur.

CONSIDÉRANT QUE la pratique de la pédiatrie sociale en communauté mise sur l'intégration sociale, le respect des droits fondamentaux et la réduction des impacts liés aux conditions de vie difficiles.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu:

D'ACCORDER une commandite au montant de \$300.00 au Centre de pédiatrie sociale Matawinie ouest pour la tenue de la soirée du 23 août 2013 et appliquer la dépense au g/l 02-701-91-970 (Subventions).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Fraternité des pompiers de Rawdon

NO: 1526-2013

CONSIDÉRANT QUE la Fraternité des pompiers de Rawdon a tenu son tournoi annuel de golf le 5 juillet 2013.

CONSIDÉRANT QUE tous les profits de cette activité seront distribués à la Fondation pour la santé et à divers organismes communautaires de la région.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Angèle Roy
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2013

D'AUTORISER l'achat d'un quatuor au coût de \$480.00 et appliquer la dépense au g/l 02-701-90-971 (Subventions).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. Omnium des maires – Comité de protection de l'environnement
matiwinien

NO: 1527-2013

CONSIDÉRANT QUE les profits de l'Omnium des maires de la MRC de la Matawinie sont versés aux fonds de l'environnement.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu:

DE DÉFRAYER le coût d'inscription de \$600.00 pour la participation d'un quatuor pour l'édition 2013 de l'Omnium des maires.

D'IMPUTER cette dépense au g/l 02-470-00-970 (Subventions environnement).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5. Fabrique St-Ambroise – Fête de la Fidélité

NO: 1528-2013

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de St-Ambroise-de-Kildare (Unité Pied de la Montagne) a célébré la Fête de la Fidélité le 9 juin dernier.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère cette initiative importante sur le plan spirituel de ces citoyens.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu :

DE DÉFRAYER la somme de \$100.00 afin de couvrir une partie des frais de ces festivités et appliquer cette dépense au g/l 02-701-90-971 (Subventions).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2013

8.6. OMH – Contribution 2013

NO: 1529-2013

ATTENDU que le Conseil de Sainte-Marcelline-de-Kildare a reçu copie du États financiers 2012 de l'Office municipal d'habitation.

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité montre un déficit de \$3,225.00.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :

D'AUTORISER le paiement de \$3,225.00 à l'Office municipal d'habitation de Ste-Marcelline-de-Kildare et d'appliquer la dépense au budget 2013 (g/l 02-520-00-963 - Contribution à un O.M.H.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2013

NO: 1530-2013

Conformément à l'article 176.4 du Code Municipal, ledit état est déposé à la présente séance.

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1. Approbation des déboursés. Salaires, et comptes fournisseurs pour le mois de juin 2013

NO: 1531-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de juin 2013.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre
Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	\$287 797,74
Salaires	\$18 949,02
Mensuels	\$22 182,54
	<hr/>
	\$328 929,30



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2013

Représentés par chèques #P1300219 à #P1300257 & #C1300323 à #C1300413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je soussignée Secrétaire trésorière adjointe, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants provenant de son fonds général pour pourvoir à ces dépenses

10. ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

NO: 1532-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ste-Marcelline-de-Kildare autorise la dépense de \$10,000.00 pour l'entretien de son réseau routier.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'AUTORISER les paiements des dépenses à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

12. AVIS DE MOTION

12.2. RÈGLEMENT 361-2013 (RUES)

No : 1533-2013

Conformément à l'article 493 du *Code municipal* (L.R.Q., c.C-27), il est donné à la présente séance par Serge Forest un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, un règlement concernant les normes des rues (publiques et privées). M. Forest demande également dispense de lecture dudit règlement.

13. AFFAIRES REPORTÉES

14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES



SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2013

14.1. Maison des jeunes – Pont payant

NO: 1534-2013

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Ste-Marcelline tiendra son pont payant le 13 juillet 2013.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu :

D'AUTORISER la tenue du pont payant le 13 juillet 2013 à l'intersection de la Route 343 et du Rang Pied de la Montagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. PÉRIODE DE QUESTION (20 min. selon règlement N° 131-92)

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

NO: 1534-2013

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h30.

M. Gaétan Morin
Maire

Mme Catherine Haulard
Directrice générale, Secrétaire trésorière